



Rapport annuel 2013 du Conseil de fiducie du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP)

Publié : le 2013

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2013,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT1-57/1F-PDF
ISSN: 3111-0533

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: 2013 Annual Report of the Board of Trustees of the PSMIP

Rapport annuel de 2013 du Conseil de fiducie du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP)

En quoi consiste le RACGFP?

Le RACGFP est un régime d'assurance collective créé par le Conseil du Trésor du Canada. Il offre aux employés fédéraux qui sont exclus des négociations collectives en raison de leur poste de direction ou de confiance les assurances suivantes : invalidité de longue durée, assurance-vie, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et assurance des personnes à charge. Les membres de la direction, les parlementaires et les juges sont également couverts par ce régime et bénéficient d'avantages distincts. Le RACGFP est assuré par l'intermédiaire d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers Inc.

Conseil de fiducie

Les activités financières et l'administration du Régime sont surveillées par un Conseil de fiducie nommé par le président du Conseil du Trésor. En date du 31 décembre 2013, ce Conseil était constitué des personnes suivantes :

- **Suzanne Vinet (présidente), sous-ministre, Agriculture et Agroalimentaire Canada**
- **Michael Wernick, sous-ministre, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada**
- **George Da Pont, président, Agence canadienne d'inspection des aliments**
- **Louise Levonian, sous-ministre adjointe, Finances Canada**
- **Krista Outhwaite, sous-ministre adjointe, Agence de la santé publique du Canada**
- **Anne-Marie Robinson, présidente, Commission de la fonction publique**

Portée du Régime

En 2013, le total des prestations versées dans le cadre du Régime se montait à 63,4 millions de dollars, soit 900 000 \$ de moins qu'en 2012. Sur ce montant, les prestations versées aux demandeurs d'invalidité de longue durée (ILD) représentaient un peu plus de 50 millions de dollars, contre 51,9 millions en 2012. Les prestations découlant de l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident se sont élevées à 357 500 \$, contre 255 000 \$ en 2012. En ce qui concerne l'assurance-vie, les prestations ont totalisé 13 millions de dollars en 2013, soit 882 000 \$ de plus que l'année précédente.

En 2013, près de 52 294 adhérents étaient couverts par le Régime, dont 36 203 employés exclus des négociations collectives, 7 442 du groupe de direction ou équivalent, 1 072 juges, 404 députés fédéraux et 7 173 adhérents à l'assurance-vie à la retraite. Outre l'assurance des personnes à charge, l'assurance des adhérents est estimée ci-dessous :

Volume d'assurance	Montant
Assurance-vie de base	4 609 329 \$
Assurance-vie supplémentaire	2 051 143 \$
Assurance en cas de décès ou de mutilation par accident (ADMA)	6 551 193 \$
Invalidité de longue durée (ILD)	4 293 106 \$
Assurance-vie à la retraite (AVR)	303 242 \$

Primes et avantages sociaux

Les primes versées au Régime en 2013 sont présentées dans le tableau ci-dessous et comparées aux montants payés aux demandeurs ou mis de côté dans les fonds de réserve.

Catégorie d'assurance	Primes	Demandes de prestations (et augmentation des réserves)	Ratio des demandes de prestations par rapport aux primes
Assurance-vie de base	11 310 012 \$	12 002 654 \$	0,9 %

Catégorie d'assurance	Primes	Demandes de prestations (et augmentation des réserves)	Ratio des demandes de prestations par rapport aux primes
Assurance-vie supplémentaire	3 559 894 \$	2 420 897 \$	1,5 %
ADMA des adhérents	847 927 \$	355 895 \$	2,4 %
Assurance-vie et ADMA des personnes à charge	332 739 \$	147 391 \$	2,3 %
ILD	72 594 059 \$	58 813 535 \$	1,2 %
AVR	8 316 664 \$	3 245 963 \$	2,6 %
Total	96 961 295 \$	76 986 335 \$	1,3 %

Fonds de réserve

Lorsqu'on reçoit une demande de prestation d'invalidité, des fonds suffisants sont mis de côté pour payer au demandeur toutes les prestations mensuelles à venir. On les appelle des « fonds de réserve ». En date du 31 décembre 2013, le montant des fonds de réserve s'élevait à 320 millions de dollars.

Surplus / déficit

À la fin de l'année, la plupart des catégories d'assurance dans le cadre du Régime étaient en surplus. Dans sa globalité, le Régime comptait un excédent de 256 millions de dollars à la fin de l'année.

Débours

Pour l'année 2013, le montant total des sorties d'argent du Régime s'élevait à 66,2 millions de dollars. Sur cette somme, 95,8 % ont été versés aux adhérents et à leur famille sous forme de prestations, 3,6 % correspondaient aux dépenses et 0,6 % était destiné aux taxes sur les primes.

Valeur du Régime pour les adhérents

En 2013, le coût pour l'employeur se montait à 1 258 \$ en moyenne par adhérent au Régime pour les primes d'assurance-invalidité, 2 339 \$ pour l'assurance-invalidité du groupe de la direction, et 2 775 \$ pour l'invalidité des députés fédéraux. Le tableau ci-dessous représente le coût moyen par employeur en 2013 par adhérent au Régime concernant l'assurance ILD, l'assurance-vie de base, l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, l'assurance des personnes à charge et l'assurance-vie à la retraite.

	Employés exclus des négociations collectives		Direction	Les députés fédéraux	Juges
Catégorie d'assurance	Régime principal		100 % payé par l'employeur	Payé en totalité par le gouvernement	
	Part de l'employé	Part de l'employeur			
ILD	222 \$ (15%)	1 258 \$ (85%)	2 339 \$	2 775\$	S.O.
Assurance-vie de base, ADMA et personnes à charge	227 \$	0 \$	573 \$	2 274\$	2 608 \$
Assurance-vie supplémentaire	177 \$	0 \$	Payé par l'employé ¹	Payé par l'employé ₁	Payé par l'employé ₁
Total	626 \$	1 258 \$	2 912 \$	4 796\$	2 608 \$
AVR	Assurance non disponible		944 \$	1 394\$	5 378 \$
<i>Remarque : Ce montant n'inclut pas les congés de prime, le cas échéant.</i>					
<p>¹ Les données disponibles ne permettent pas de calculer une moyenne représentative.</p>					

Recommandations approuvées par le Conseil du Trésor

Il existe 17 catégories d'assurance en vertu du RACGFP tarifées séparément selon les antécédents et examinées chaque année par l'Industrielle Alliance (IA), le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En cas de surplus, des

mesures de tarification pourraient être prises, ce qui pourrait entraîner un congé de primes, une réduction des primes ou les deux. Si le Régime affichait un déficit, on remédierait à la situation en augmentant les primes. Les recommandations sont présentées conjointement par l'IA, le SCT et le BSIF au Conseil de fiducie afin qu'il les examine et les soutienne. Le SCT transmet ensuite les recommandations au président du Conseil du Trésor pour les faire approuver.

Le président du Conseil du Trésor a approuvé les décisions suivantes, entrées en vigueur le 1er janvier 2014, concernant les primes :

- Congé de prime de 12 mois pour l'assurance des personnes à charge en vertu du régime principal;
- Congé de prime de 12 mois pour l'assurance-vie de base en vertu du régime de la direction;
- Congé de prime de 12 mois pour l'assurance décès ou mutilation par accident en vertu du régime de la direction;
- Congé de prime de 12 mois pour l'assurance des personnes à charge en vertu du régime de la direction;
- Congé de prime de 12 mois pour l'assurance-vie de base en vertu du régime des juges;
- Congé de prime de six mois pour l'assurance-vie de base en vertu du régime des députés fédéraux;
- Congé de prime de 12 mois pour l'assurance décès ou mutilation par accident en vertu du régime des députés fédéraux.

Le président du Conseil du Trésor a approuvé les décisions suivantes, entrées en vigueur le 1er février 2014, concernant les primes :

- Congé de prime de 11 mois en vertu du régime d'assurance-vie supplémentaire;
- Congé de prime de 11 mois pour l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident en vertu du régime principal.

Renseignements additionnels

Pour toute question au sujet de votre assurance dans le cadre du Régime, ou pour obtenir des renseignements généraux à propos des avantages disponibles, veuillez communiquer avec votre conseiller en rémunération ou consulter le [Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique](#).

Vous trouverez également de l'information supplémentaire sur votre assurance en vertu du Régime par l'intermédiaire du [portail Web Votre pension et vos avantages sociaux de la fonction publique](#). Ce portail vous offre un guichet unique pour obtenir de l'information sur votre pension et vos avantages sociaux.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur l'expérience générale et les activités du Régime, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Catherine Monette, secrétaire

Conseil de fiducie

Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique

Édifice Vanier

222, rue Nepean, 5e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Courriel: Catherine.Monette@tbs-sct.gc.ca

Date de modification : 2017-01-05